

APRC

Créée
en
1978

ASSOCIATION POUR UNE RETRAITE CONVENABLE

Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
et Anciens membres des congrégations

www.aprc.asso.fr

Juin 2004

n° 25

Prix du numéro : 2,30 €

1377 Chemin N. D. du Bon Remède

84380 Mazan

aprc.ms@tiscali.fr

Directeur de la publication

Jean Desfonds

Sommaire

| | |
|--|-------|
| Editorial | |
| Assemblée générale | |
| Vu et entendu | 2-3 |
| Du côté épiscopal | 4 |
| Sur quelques données de la Cavimac | 5 |
| Le conseil d'administration | 5 |
| Du côté des deux conférences | 6-7 |
| Pourquoi j'ai demandé la transaction | 8-10 |
| Rapport financier | 10-11 |
| Deux régions apportent leur contribution | |
| Bourgogne | 12 |
| Midi-Pyrénées | 13 |
| Orientations adoptées | 14 |
| Action transaction | 15-17 |
| Au revoir à J. Droillard | 19 |
| Agenda | 20 |

Maillons

L'histoire de notre association est une longue chaîne de solidarité : un maillon se ferme et un autre s'ouvre. Après sept années de labeur, Jean Droillard laisse son poste de président entre les mains de ses collaborateurs, son maillon solidement amarré à tous ceux qui l'ont précédé. Nous lui disons encore merci et nous renouvelons notre gratitude à tous ceux qui, dans le passé, ont donné de leur personne, de leur temps, de leur compétence.

Un changement de personne porte toujours une part d'inconnu, donc de risque, surtout si, sortant des sentiers battus, le remplacement est assuré sous forme collégiale. Une coprésidence à trois a été adoptée par le conseil d'administration le 13 juin 2004. Loré de Garamendi pour la branche femmes, résidant à Dax, Jean Desfonds pour la branche des ex-diocésains, résidant à Lyon ; Paul Chirat pour la branche hommes ex-congréganistes, résidant à Saint Etienne.

Bien loin de vouloir transformer notre association en un effrayant dragon à trois têtes, ils comptent mettre au service de l'APRC leurs compétences, les vertus de leurs terroirs respectifs et la force de leur amicale cohésion.

Marcel Sagnole poursuivra son travail de trésorier, responsable du secrétariat comptable ; Michel Baumanoir assurera le secrétariat administratif, ce qui entraîne la création d'une adresse pour le courrier, le siège social restant toujours à Mazan.

Cette coprésidence aura sans doute besoin d'une période de rodage, de réajustement, d'essai. Nous avancerons pas à pas, faisant tout notre possible pour que l'objectif de l'APRC soit servi et poursuivi, avec un avantage sur nos prédécesseurs : plus les maillons de la chaîne sont nombreux, plus la chaîne est longue, et donc plus le rayon qu'elle dessine est grand. Le cadre de nos actions s'élargit. Trop reconnaissants envers ceux qui nous ont précédés, nous ne déclencherons pas une querelle des anciens et des nouveaux !

Souhaitons seulement que dans la chaîne qui nous relie à eux, nous ne soyons pas le maillon faible.

Loré de Garamendi



Assemblée générale de l'APRC Paris 12 et 13 juin 2004

L'assemblée générale est traditionnellement un temps fort de notre association. Même si les rapports d'activité n'apportent guère d'éléments nouveaux au regard des informations régulièrement transmises par notre bulletin, elle permet, par les visages qui s'y croisent, par les échanges qu'elle suscite et par l'amitié qu'elle ranime, de renouveler notre souffle et notre combativité. C'est de ce "forum" que nous voulons aujourd'hui rendre compte à tous ceux qui n'ont pas pu ou voulu faire le déplacement, qui ont donné un pouvoir pour être représentés ou qui, de près ou de loin, nous soutiennent.

Vu et entendu à l'AG

L'assemblée générale est arrivée à point nommé, l'opération *transaction financière* étant en cours de réalisation.

SAMEDI APRÈS-MIDI 12 JUIN

Jean Droillard accueille les participants. Il dresse un historique et fait le point. La réforme des retraites conduira à une amélioration significative des pensions Cavimac pour les futurs retraités. Pour ceux qui sont déjà pensionnés, c'est le statu quo. Il revient à l'Église d'agir désormais.

Rapport financier

Marcel Sagnole présente la situation financière de l'association : elle est saine, même si on observe une légère diminution des cotisations due sans doute à l'alignement de l'exercice comptable sur l'année civile.

Rapport d'activité

Jean Droillard fait observer que l'adaptation au terrain a conduit le conseil d'administration à créer trois commissions (ex-diocésains, ex-congréganistes femmes et hommes).

La situation des ex-diocésains de 65 à 75 ans n'est pas réglée. Jean Desfonds rend compte des entrevues avec Mgr Garnier, président de l'Union des associations diocésaines (UAD). Il fait état de la bonne volonté affichée de cet évêque qui a conduit le conseil d'administration à envisager la signature d'un protocole d'accord avec l'épiscopat. Mais le projet faisant appel à un souhait commun de réconciliation, la notion a paru ambiguë à certains adhérents. Ils estiment qu'elle fait référence à un autre registre que celui de la simple justice.



Loré de Garamendi et Marcel Chochois rendent compte de la genèse et de la conduite

de l'opération *transaction financière*. Loré fait état de la situation présente.

Les témoignages de Marie-Henriette Prignot et de Marcel Chochois introduisent le débat qui doit suivre le rapport d'activité. L'authenticité de ces témoignages conduit l'assemblée à un échange lourd de vécu et fort de la conviction que c'est bien dans cette voie qu'il faut s'engager même si elle n'est pas sans risque. Elle permettra peut-être de solder le passé au plan financier, mais sans doute plus que cela !

Le vote des deux rapports donne les résultats suivants :

rapport financier : pour 381, contre 0, abstention 10 (un adhérent porteur de neuf pouvoirs absent au moment du rapport) ;

rapport d'activité : pour 387 ; contre 2 ; abstention 2.

Les deux rapports sont adoptés.

La soirée se termine par la présentation des orientations. Elles seront soumises à la discussion et au vote le lendemain.

DIMANCHE MATIN 13 JUIN

Avant la reprise des travaux Jean Droillard donne la parole à Thierry de Brabant représentant l'Apsecc (association protection sociale et caisse des cultes). Bien que la convergence d'intérêt ne soit pas totale, certains dossiers nous sont communs et certaines actions semblables. Nos interlocuteurs sont les mêmes. Nous avons intérêt à collaborer.

Le débat sur les orientations

Le projet remis aux participants rencontre leur adhésion. Ce sont les modalités d'action qui font difficulté.

• Comment amener les différentes instances (Episcopat, Conférences des

supérieur(e)s majeur(e)s, Service des moniales) à une réflexion et à une décision communes ?

• Comment et grâce à quoi dépasser la difficulté psychologique que représente la démarche de transaction financière ?

• Comment justifier en droit cette démarche, comment s'assurer de la conformité de la procédure ? Comment s'opérera le recours à un conseil juridique, de quelle nature sera sa prestation, auprès de qui (l'association, l'intéressé, etc) ?

• Comment garder une dimension collective à une série de démarches individuelles ?

Des problèmes d'une autre nature sont soulevés. Il y a des besoins évidents de nature psychologique ou comportementale résultant de passé religieux qui ne sont pas pris en compte par l'association. Le peut-elle ? Le doit-elle ?

Le problème des membres associés est à nouveau évoqué. Manifestement, selon les régions, on n'apprécie pas leur aide et leur soutien à la même échelle. La nécessité de cette aide et de cet appui ne fait pourtant pas de doute. Il faudra poursuivre la réflexion à leur sujet.

Certains participants font part de leur irritation. Il y a trop longtemps que ça dure. Rien ne change. A cela plusieurs réponses sont apportées : personne n'est empêché d'introduire une action en justice ; le climat a changé, le refus n'est pas catégorique ; dans les luttes que nous menons par ailleurs, on rencontre aussi refus ou résistance et on avance à petits pas

Les orientations sont votées avec le résultat suivant : pour 398 ; contre 0 ; abstention 0.

Jean Droillard après sept ans de bons et loyaux services fait ses adieux à l'assemblée. Nostalgie ! Merci Jean !

Jean Vigié
Marie-Hélène Prignot



Jean Desfonds rend compte de notre entretien avec Mgr François Garnier, président de l'Union des associations diocésaines (UAD, face civile de l'Eglise de France).

De cette rencontre loyale et cordiale, nous pouvons retenir que notre interlocuteur entend pleinement jouer son rôle de transmission entre les AMC diocésains et l'Eglise de France. Nous maintenons notre demande en faveur des 65-75 ans : l'obtention de l'USM 2 complète, comme pour les plus de 75 ans. Notre interlocuteur se montre réaliste, admettant que le niveau de vie moyen des prêtres est de loin supérieur au Mig (*minimum diocésain garanti*) et même, vraisemblablement, supérieur au Smic. Il prend en compte nos doléances concernant les ex-religieuses et ex-religieux qui ont été au service des diocèses et que leur congrégation renvoie vers ceux-ci pour des compléments de ressources.

A la suite de cette rencontre, nous pensons oeuvrer dans deux directions :

une direction "politique", en amont des montages techniques, parvenir avec l'épiscopat à un accord de principe fixant un objectif clair à atteindre, ce qui permettrait aux anciens confrères que nous sommes les uns et les autres de se regarder en face, après avoir réglé proprement les questions qui relèvent des droits élémentaires ;

une direction "technique", poursuivre notre objectif, à savoir la mise en oeuvre pour les 65-75 ans du même complément de retraite que pour les plus de 75 ans ; l'élaboration par nos soins d'une étude sur les AMC religieux qui ont été au service des diocèses ; le suivi du dossier de la retraite complémentaire ; l'action contre les injustes disparités de traitement.

Ce double propos sera soumis à l'assemblée générale pour qu'elle les traduise en orientations.

Jean Desfonds



*Vous qui avez la bonne idée d'écrire
à l'APRC*

notez bien

• si votre correspondance concerne un paiement, adressez-la à APRC, Marcel Sagnole 1377 Chemin Notre-Dame du Bon Remède 84380 Mazan ;

• dans tous les autres cas, adressez-la à APRC Michel Baumanoir, 67 rue Alfred Charlionnet 33400 Talence.



Sur quelques données de la Cavimac

Au cours de son intervention, Jean Droillard nous a présenté les chiffres de l'évolution des pensionnés Cavimac par catégorie. Il a souligné l'augmentation constante et régulière, sans décrue prévisible actuellement, du nombre des AMC pensionnés, plus de 400 par an, alors que le nombre des pensionnés Cavimac appartenant au clergé et aux congrégations diminue sensiblement.

| Pensionnés Cavimac | | |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Culte catholique | fin 1993 | fin 2003 |
| Prêtres | 13 624 | 56 251 |
| Religieux | 7 927 | 11 720 |
| Religieuses | 44 316 | 6 975 |
| Total | 65 867 | 37 556 |
| Ayant quitté le ministère | | |
| Prêtres | 837 | 1 715 |
| Religieux | 1 017 | 2 096 |
| Religieuses | 2 902 | 5 031 |
| Total | 4 756 | 8 842 |

**A L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APRC SE COMPOSE COMME SUIT :**

| Bureau | | |
|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Coprésidents : | Loré de Garamendi | Françoise Becuwe |
| | Jean Desfonds | Michel Gauquelin |
| | Paul Chirat | Henri Gicquel |
| Trésorier : | Marcel Sagnole | Jean Haond |
| Chargé du bulletin : | Roger Jacquet | Philippe Lagondet |
| Comm. ex-religieuses : | Anne Legeay | Laurent Le Guen |
| Comm. ex-religieux : | Marcel Chochois | Jeanne Lubin |
| Secrétaire administr. : | Michel Baumanoir | André Meyranx |
| | | Michel Oddou |
| | | Claude Madeleine Oudot |
| | | Michel Pascal |
| | | Marie-Hélène Prignot |
| | | Colette Thomas |
| | | Jean Viguié |



Action "transaction"

Lors de l'assemblée générale 2003 nous vous commentons les deux faits marquants de l'année, à savoir : le protocole de sortie voté par les Conférences des supérieurs majeurs (CSM et CSMF) au cours de leur propre assemblée qui s'était tenue en décembre 2002 à Lourdes (voir bulletin n°22) ; le lancement de l'enquête, en avril 2003, sur les sommes reçues de nos congrégations en vue de nos vieux jours, et dont nous avons pu vous donner les prémices au cours de cette même assemblée générale (bulletin n°22).

Cette année, l'essentiel, et même le gros du travail, aussi bien à l'intérieur de l'APRC que dans nos échanges avec les Conférences des supérieurs majeurs, a été axé autour des résultats de cette enquête.

Un bref rappel permettra à celles et ceux qui n'auraient pas en mémoire le fait générateur de ce mouvement de mieux en suivre les conséquences.

Qu'il a été long le chemin !

Lors de la rencontre d'Anne Legcay et de Loré de Garamendi avec la présidente et la secrétaire géné-

rale de la Conférence des supérieures majeures, le 7 février 2003, au cours de laquelle ces dernières réitéraient leur refus, "par manque de moyens financiers", de nous accorder un complément de retraite, elles nous ont affirmé que *"Toutes les personnes ayant quitté un institut ou congrégation dans le passé, sauf rares cas, avaient reçu un capital pour leurs vieux jours. Qu'en ont-elles fait ?"* Nous leur avons aussitôt dit que nous lancerions une enquête pour faire la lumière à ce sujet (bulletin n°22).

Cette enquête, comme vous le savez, a été lancée en avril 2003. Dès les résultats connus et relevés dans des tableaux analysés sous toutes les coutures, (bulletin n°22), nous avons demandé et obtenu un rendez-vous pour leur présenter et commenter ces résultats et nous leur avons remis les tableaux complets. C'était en juillet 2003.

Oralement nous leur avons fait un chiffrage du cas d'espèce de celle qui avait reçu la plus grosse somme, annonçant déjà que nous proposerions une suite logique à l'enquête sous forme d'action, mais nous les en tiendrions informées. Elles nous ont demandé de reformuler notre

proposition de calcul par écrit afin de les étudier avec la CSMF dès la rentrée.

Le 29 août 2003 pour les femmes, et en septembre pour les hommes, qui ont rejoint les AMC femmes dans cette démarche, nous leur avons adressé trois modes de calcul, en précisant que les éléments contenus dans ces calculs pouvaient faire l'objet d'une discussion, mais la méthode, serait toujours la même.

Les deux conférences, CSM et CSMF, n'ont mis cette étude à l'ordre du jour qu'en janvier 2004.

A noter que certains instituts ou sociétés d'hommes versent déjà, et dès 65 ans, le même complément que les diocèses.

Par téléphone le 19 février 2004, Loré a interrogé Sœur Anneth Gillet pour connaître leurs conclusions. Cette dernière lui a annoncé que la réponse allait nous être donnée officiellement par leurs présidents. Loré a beaucoup insisté pour avoir un rendez-vous, en informant Sœur Gillet que le lancement de notre action devait être confirmé par le conseil d'administration de l'APRC du 27 mars.

Ce rendez-vous nous a été accordé le 12 mars 2004. Les CSM et CSMF nous ont exposé leur



position de principe oralement, sans vouloir entrer dans le détail des calculs. Pas de veto. Pas d'adhésion totale. Toujours la volonté d'étudier les solutions au cas par cas. En réponse, nous avons pu leur exposer tout le contenu et les modalités d'application de notre action, en précisant que son lancement ne serait plus subordonné qu'à la décision du CA de l'APRC. Leur écoute nous a semblé exemplaire

Le 27 mars 2004, le CA confirmait "Son désir de voir l'action se poursuivre, décision votée à l'unanimité le 17 janvier 2004".

Où sommes-nous arrivés aujourd'hui ?

Il était impossible de prévoir les réactions de nos adhérents face à cette action. Aujourd'hui nous en observons de nombreuses répercussion dans la vie de

notre association : beaucoup de témoignages d'intérêt, beaucoup de gestes d'entraide ; remise en cause du passé entraînant une part de souffrance affective ; pour certains, grande satisfaction, pour d'autres, impossibilité d'apurer le passé ; occasion de contacter l'APRC pour des demandes techniques, dossier et autres.

Les demandes formulées et connues à ce jour, étant bien entendu que tous les demandeurs n'ont pas adressé de double à notre association, sont pour les femmes au nombre de 51 et pour les hommes de 27.

La meilleure façon de marcher

Il faut rappeler qu'une solution pour tous n'a jamais été possible dans les faits, puisque les ex-diocésains bénéficient d'un complément de retraite de-

puis trois années, alors que nous, les ex-congréganistes, n'avons toujours rien.

On n'a jamais vu quelqu'un avancer les deux pieds à la fois ! Tantôt c'est l'une de nos composantes qui est pilote et entraîne les autres, tantôt c'est une autre qui prend l'initiative. Mais déjà nous pouvons nous poser des questions.

Comment envisager l'avenir pour maintenir l'avancée que suppose cette action : auprès des CSM, SDM (Service des moniales), CSMF ? Et auprès des Congrégations ? Et auprès de nos adhérents ?

Un autre dossier important se dessine à l'horizon, c'est celui de la reconnaissance des droits, au même titre que pour les diocésains, des permanents en pastorale.

**Loré de Garamendi
Marcel Chochois**

Une amie nous a quittés

Iluminacion Gonzalès, ancienne des Sœurs de San Jose de Girone (Espagne), morte subitement, seule dans son appartement. C'est la visite que lui rendaient deux des membres de l'APRC qui a occasionné la découverte du décès.



Pourquoi j'ai envoyé ma demande d'indemnité transactionnelle ?

Une femme répond

Dès que j'ai quitté ma communauté en décembre 1987; j'ai adhéré à l'APRC par solidarité avec tous ceux et celles qui avaient quitté aussi, sachant qu'il y aurait des difficultés pour tous au moment de la retraite. Je lisais attentivement le bulletin et répondais aux enquêtes. Mais ma motivation s'arrêtait là.

Après plusieurs années, recevant régulièrement les invitations aux rencontres régionales, j'ai commencé à y participer. Je me sentais de plus en plus solidaire. Mais quand, il y a près de deux ans, j'ai compris qu'il faudrait aller plus loin, j'ai pensé que je ne pourrais jamais faire la moindre démarche près de mon ancienne communauté : j'y ai passé 38 ans, je l'ai aimée, les sœurs ont été très correctes à mon égard au moment de mon départ... Pourtant je me rap-

pelais que, tandis que j'étais encore économe, j'avais insisté pour que toutes les sœurs soient inscrites à la sécurité sociale, que j'avais servi cette communauté sacrifiant mon désir d'être enseignante. On m'avait parlé alors de ce que faisait la communauté pour préparer les vieux jours des sœurs, tels que placements bancaires, maisons de retraite médicalisées, fonctionnement de maisons où le plus grand nombre n'aurait pas été à la sécurité sociale.

A l'une des rencontres régionales, j'ai entendu plusieurs remarques qui m'ont fait réfléchir à mes résistances culturelles, familiales, religieuses avec une quasi impossibilité de revendiquer pour moi. Une autre réflexion m'a aidée : un passé parfois douloureux peut trouver sa guérison si l'on ose parler et poser des actes. Et qu'est-ce

qu'une solidarité qui ne sait pas, à l'occasion, s'exposer et agir ?

J'ai connu une grande lutte intérieure. Comme d'habitude, j'ai essayé d'être vraie avec moi-même : *Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples, vous connaîtrez la vérité et la vérité fera de vous des hommes libres* (Jn 8, 32). J'estimais juste la démarche de l'APRC, mais j'avais peur, honte peut-être, d'affronter un jugement de mes anciennes consœurs, peur aussi de m'affirmer. Prenant conscient de ces peurs, j'ai pu poser un acte en conformité avec mes convictions, sans me laisser paralyser par ces peurs et participer activement à cette action : j'ai envoyé le dossier à la CSM et à ma communauté qui m'a répondu qu'elle l'examinait.

Marie-Henriette Prignot

Un homme répond

J'ai adhéré à l'APRC en 1990, deux ans après avoir quitté la vie religieuse franciscaine. Cela s'est fait, comme pour beaucoup, par la rencontre fortuite d'un ancien confrère déjà adhérent. Mon adhésion est res-

tée formelle jusqu'à l'émergence récente du groupe des AMC religieux, au sein de l'APRC. La représentation des AMC religieux étant alors très faible, j'ai été rapidement élu au CA puis au bureau où je termine ma

quatrième année. C'est dire que depuis quatre ans, j'ai participé à toutes les réflexions et démarches au sein de ce que nous appelons maintenant la commission mixte des anciens membres des congrégations.



Ce n'est pas sans une certaine réticence qu'après vingt-neuf années dans la vie religieuse, je suis allé m'asseoir face aux instances de la conférence des supérieurs majeurs de France, CSMF. J'aurais préféré rester loin de tout cela ! Mais là n'est pas la question.

Ces dernières années, les rencontres et les discussions avec les CSM et CSMF ont été alimentées et ont progressé grâce aux enquêtes qui ont été faites auprès des AMC : les unes diligentées par l'APRC auprès de ses membres, les femmes d'abord puis les hommes, l'autre menée, en 2001, par les CSM et CSMF.

Les résultats de cette dernière enquête ont profondément modifié le comportement de nos interlocuteurs. Cela a eu des résultats tangibles : mise en place d'un vrai fichier des AMC auprès des CSM-CSMF, rédaction de quelques documents prometteurs comme le protocole de sortie de la vie religieuse, réactivation au sein de ces deux conférences d'une commission sociale chargée d'étudier les dossiers qui leur étaient adressés.

Pour qui regarde de loin, cela peut sembler une avancée à petits pas. A mes yeux pourtant, notre détermination et notre constance

empêchaient le statu quo et mettait en route pour l'avenir une dynamique irréversible.

Et maintenant que faire ?

Sachant que ne rien proposer de nouveau c'est, au mieux, rester là où nous sommes, c'est-à-dire la prise en compte au coup par coup de la très grande précarité et, au pire, notre mise à l'écart, en tant qu'APRC, comme interlocuteur et force proposition.

C'est alors que le travail de ce que nous appelons maintenant *action transaction* a été effectué et s'est proposé à nous comme nouvelle étape de notre action.

Dans un premier temps, j'ai regardé cela comme quelque chose qui n'était pas pour moi. Pourquoi ? Essentiellement parce que, malgré la médiocrité de ma situation personnelle, je pensais être quitte avec mon ancien institut. Celui-ci, en effet, avait été correct dans son *aide au départ* : m'assurant le gîte et le couvert, continuant à payer mes cotisations Cavimac jusqu'à ce que ma nouvelle vie professionnelle soit stable et me versant une somme de 30 000 F au moment où j'officialisais mon départ. Je me suis rendu compte alors que je ne faisais pas la dis-

inction entre *l'aide au départ* et *la prévoyance pour les vieux jours*

Ce qui m'a changé ?

D'abord le sérieux et le fondement du calcul tel qu'il a été fait. J'avoue que c'est par curiosité que je me suis attelé à évaluer ma situation : le résultat a été une vraie révélation, car le chiffre qui apparaissait au bas de la page, dans sa simplicité et sa brutalité, me tenait un autre discours.

Ce chiffre me disait pourquoi, alors que pendant treize années où j'avais travaillé après ma sortie de la vie religieuse, j'avais pu, avec mon salaire et celui de mon épouse, prendre en charge la vie de ma famille, j'étais devenu tout à coup, au moment de la retraite, incapable, par mes ressources, de participer à l'entretien de ma maison et à l'éducation matérielle de mes enfants et que je devrais désormais être pris en charge ! Ce chiffre désignait bien un préjudice, il révélait que la pension Cavimac était indigne. Mais, paradoxalement, en me le démontrant, il me parlait de dignité. Voilà la première valeur qui a motivé ma démarche : il s'agit de dignité ! Or quand on est atteint dans sa dignité, on peut être tenté de se taire, courber la tête, raser les murs



On peut aussi relever la tête et parler. Car ce sera la deuxième valeur de ma démarche : parler pour faire progresser la vérité. Nos interlocuteurs ne savent pas tout sur nous. Ils sont même assez ignorants de la situation exacte des AMC. J'ai souvent vérifié lors de nos rencontres avec les CSM et CSMF qu'ils sont, en toute bonne foi le plus souvent, habités par des idées reçues, par l'exemple de cas particuliers de leurs connaissances : pour eux, trop souvent encore, le portrait robot de l'AMC moyen est celui d'un homme que le monde du travail a accueilli à bras ouverts lors de son départ et qui bénéficie, à l'âge de la retraite, d'une pension confortable.

Il nous faut donc continuer sans relâche à dire qui nous sommes, et cela non pas par des cas particu-

liers, mais collectivement, car les enquêtes, qui ont déjà contribué à modifier le portrait robot, n'ont pas réussi à tout dire. Il faut parler, c'est une question de vérité. Il faut parler avec les CSM et CSMF bien sûr, mais aussi avec les instituts car c'est ainsi que nous activerons un va et vient entre les deux : les supérieurs majeurs ont tendance à s'en remettre aux Conférences qui sont leur émanation. Or ces dernières ont besoin de sentir que les supérieurs majeurs sont partie prenante de leurs décisions. Notre démarche est capable de jouer ce rôle et, en particulier, de mettre à l'ordre du jour de leur assemblée générale la question des AMC autrement que comme une expédition d'affaire courante.

En ce qui me concerne, je pense que c'est justement parce que ma rela-

tion avec mon ancien institut est bonne que je peux aborder avec lui un sujet difficile, qui fâche même : c'est quand on peut se parler et s'écouter sereinement que l'on peut se poser de nouvelles questions et aller plus loin.

Pour résumer et conclure ce témoignage, je dirai que ma démarche n'est pas d'abord une démarche revendicative mais une démarche informative. C'est une démarche au nom de la dignité et de la vérité. Car même si je n'obtenais pas un sou de cette opération, je me rends compte que, du fait même d'avoir approfondi cette prise de conscience et d'avoir osé la communiquer, j'ai déjà gagné quelque chose en humanité, quelque chose qui, je l'espère, saura se transmettre à nos interlocuteurs.

Marcel Chochois

Rapport financier exercice 2003-2004

Cette année s'est déroulée tout à fait normalement sur le plan financier, si la norme est que l'on considère qu'aucune manifestation exceptionnelle n'a occasionné des dépenses significatives.

Les recettes

Elles représentent 26 546 € contre 28 877 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 2331 €. La différence vient de la diminution

des adhésions (730 contre 768) et du fait que la demande de faire coïncider les cotisations avec l'année civile a troublé beaucoup d'adhérents : ils n'ont plus compris à quelle année correspond la cotisation qu'ils ont versée.

Certains ont du mal à régler les 32 € et font comme ils peuvent ; d'autres sont décédés et quelques uns, rarissimes, ne veulent plus cotiser.



Les dépenses

Elles représentent 27 185 € contre 28 813 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 1 628 € malgré le manque de provision l'année antérieure qui augmente les charges de 482 €.

Elles se répartissent comme suit :

| | |
|-------------------------|---------|
| fournitures de bureau : | -1114€; |
| location de salles : | +316€; |
| assurances : | +13€; |
| déplacements et A G : | +284€; |
| timbres et téléphone : | -1597€. |

Si l'on fait une estimation des frais occasionnés par un CA, il faut compter 4000 € avec la location de la salle et éventuellement des chambres quand les CA suivent une réunion de bureau. Nous

avons eu trois CA depuis l'AG de juin 2003, plus celui du jour de cette même AG.

Les réunions de bureau, au nombre de quatre, nécessitent moins de monde, donc elles sont moins onéreuses.

Le grand nombre d'envois postaux aux ex-congréganistes a beaucoup coûté, cependant ce poste est en diminution sensible.

Le résultat

Il est négatif de 639 €, en raison du manque de recettes et du report du manque de provisions pour l'AG 2003. Sans cela il serait de 157 €.

Marcel Sagnole

A propos d'exercice

L'exercice comptable de l'APRC était à cheval sur deux années, comme l'année scolaire.

A partir de l'AG de juin 2004, l'exercice suivra l'année civile.

Le calcul des cotisations pour 2004 se modifie en conséquence :

relisez la page 8 du précédent bulletin, n° 24.

Si vous hésitez : suis-je ou non à jour, regardez votre dernier reçu fiscal : s'il commence par le chiffre 4, vous êtes à jour, sinon... pensez à vous acquitter.

Pour l'exercice prochain qui sera un exercice de "rattrapage", du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004, le reçu fiscal commencera par 4b (comme bis).

Merci





Deux contributions à l'assemblée générale



BOURGOGNE

Nous décidons de ne pas envoyer de représentants à l'assemblée générale. Pour plusieurs raisons

1. La première est bêtement mathématique et économique : à quoi bon aller à une A G qui ne peut faire autre chose qu'entériner les décisions du C A ?

Expliquons-nous et prenons pour exemple l'A G 2003* : 422 voix (49 présents, 150 pouvoirs nominatifs, 223 pouvoirs non-nominatifs). Les mandats non-nominatifs étant majoritaires et ces derniers étant "considérés approuvant tous les rapports", il est mathématiquement impossible de faire valoir un autre point de vue que celui du C A. Il en est de même pour la nouvelle équipe dirigeante qui sera celle choisie par le C A.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur la vitalité d'une A G de 49 présents dont une bonne partie est membre du C A qui se réunit juste avant l'A G.

2. la deuxième est le constat de l'inefficacité des membres de l'APRC, y compris du C A à motiver les groupes locaux pour accueillir des membres associés.

A la suite de l'A G 2003, il y a eu une réunion d'installation d'un groupe de travail *membres associés* puis plus rien ! Peut-on s'en contenter ? Nous sommes convaincus de l'importance du développement massif des effectifs de membres associés comme moyen pour faire avancer les solutions, notamment la réconciliation ; cette conviction ne semble pas être partagée avec beaucoup d'enthousiasme.

Ce qui est possible en Bourgogne est possible ailleurs ! Il faut le vouloir !

3. La troisième est la non reconnaissance comme membre à part entière des membres associés. Cette discrimination a plusieurs effets négatifs : n'ayant aucun pouvoir, on ne peut reprocher aux membres associés un manque de militantisme et d'autre part il n'est pas très motivant d'adhérer à l'APRC pour servir de "pot de fleurs".

Notre décision n'est pas un désaveu de l'action de l'APRC.

Nous reconnaissons le formidable travail fait par la commission AMC religieux(es). Nous encourageons les démarches de la commission AMC diocésains auprès de Mgr Garnier, notamment lorsque celui-ci reconnaît que le Mig ne correspond pas à la réalité, quand il entend être notre "avocat" et "notre écho fidèle" auprès de la Tripartite. Nous prenons connaissance d'un projet de protocole d'accord entre l'épiscopat et l'APRC, nous en approuvons les termes et notamment le choix du mot "réconciliation".

Nous rappelons une nouvelle fois la motivation de notre groupe.

Le groupe APRC de Bourgogne insiste et rappelle que la priorité et la raison de l'adhésion de beaucoup d'entre nous est l'obtention du versement du complément à 65 ans pour tous les AMC, et son corollaire, la multiplication des membres associés pour interpeller les autorités religieuses.

Concernant la Cavimac, en Bourgogne, la plupart des AMC sont gênés et certains pas d'accord du tout pour demander encore plus à la solidarité nationale qui participe déjà à hauteur de 80% au financement de la caisse.

L'idée d'une caisse de retraite complémentaire, idée par forcément mauvaise' en soi, nous semble être davantage du ressort de l'Apsecc.

Ces deux pistes, revalorisation de la partie Cavimac et caisse de retraite complémentaire ne sont pas pour nous, contrairement au versement du complément à 65 ans, des spécificités de l'APRC.

* Ces chiffres sont extraits du bulletin n° 22.



Deux contributions *suite*



MIDI-PYRÉNÉES

Au cours de leur réunion du 15 mai 2004 à Toulouse, les seize adhérents présents, dont deux membres associés, sont convenus des orientations qui suivent. On voudra bien considérer les nuances et les réserves que contient ce texte comme résultant de la discussion. La référence nécessaire à la réalité les explique.

- Il y a urgence. Il faut presser nos interlocuteurs de décider, faute de quoi le combat cessera faute de combattants. Dans ce contexte, des actions voyantes peuvent être envisagées, mais elles doivent être choisies avec discernement pour ne pas compromettre les négociations en cours. Malgré des évolutions récentes, nous ne pouvons compter sur la sympathie de la majorité des catholiques. La mobilisation en notre faveur est plus qu'aléatoire et ne concernerait que des cercles restreints
- Nous estimons que lorsque les évêques affirment qu'ils n'ont aucun pouvoir sur les supérieurs religieux, le propos est inexact. De droit, ils ont pouvoir de décision sur les congrégations de droit diocésain. De fait, ils exercent un pouvoir sur certaines congrégations de droit romain ou en tout cas sur certains de leurs membres pour ce qui relève de l'action pastorale à laquelle ces religieux sont depuis longtemps associés. Ces derniers exercent à leur demande et sous leur responsabilité directe, au moins dans le cadre de leur mission.
- Dans les négociations avec les pouvoirs publics, présentement et par le passé, les évêques ont agi comme représentants uniques de l'Eglise de France pour tout ce qui concerne la protection sociale de leurs ressortissants, qu'ils soient prêtres diocésains ou religieux. Il en est allé de même pour l'enseignement catholique (statut des personnels). Ce problème concernait pourtant, bien que non exclusivement, les religieux. En conséquence nous demandons que l'association continue de considérer la "tripartite" comme le lieu où doivent se discuter les problèmes nous concernant et où doivent s'élaborer des décisions concertées.
- L'opération actuelle (compensation financière) conduite par les ex-congréganistes répond à l'urgence évoquée plus haut. Elle est considérée par les membres présents comme une "opération coup de poing" qui devrait porter ses fruits et amener peut-être les responsables religieux à une coordination à laquelle ils répugnent cependant pour garder leur autonomie.
- Pour autant le calcul de l'indemnité compensatoire conduit généralement à des sommes importantes que certain(e)s ex-religieux(es) ne se voient pas demander à leur ancienne congrégation. Le cursus personnel, la dette morale, les bonnes relations conservées, la modicité des ressources et l'absence de capital immobilier de certaines communautés conduisent les membres de l'association à renoncer à formuler une demande, d'autres la formuleront quitte à ce que la somme annoncée serve de base à une transaction portant sur un montant bien plus faible. L'assemblée générale devra permettre un échange approfondi sur ce point.
- Les participants estiment tous que cette opération doit mobiliser toutes les énergies, de préférence aux autres formes d'action, à l'exception du repérage d'anciens à qui il conviendrait de proposer la même démarche.



ORIENTATIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. AUPRÈS DE L'ÉPISCOPAT

Obtenir que dès 65 ans, les AMC ex-diocésains et ex religieux(es) ayant travaillé au service des diocèses bénéficient des mêmes ressources que les prêtres dans l'institution, au prorata de la durée de ce service.

Pour cela,

- mener une action "politique" (au niveau des principes) pour faire admettre officiellement cet objectif par les instances de l'épiscopat ;

- mener une action "technique" suscitant et accompagnant des dispositions en cours d'étude et concernant les 65-75 ans, les ex-permanents pastoraux religieux et la retraite complémentaire ;

- pour les ex-permanents pastoraux, chiffrer le préjudice des années passées en pastorale par les congréganistes pour les présenter au Président de l'UAD avant novembre afin qu'il y ait concertation sur le sujet avec la CSM et la CSMF.

2. AUPRÈS DES CONGRÉGATIONS

Poursuivre l'action de demande transactionnelle jusqu'à l'aboutissement financier pour chaque AMC congréganiste.

Pour ce faire,

- mobiliser les adhérents ;

- établir un contact avec chaque congrégation ;

- demander un rendez-vous aux Conférences ayant comme objectif que leur AG de décembre 2004 traite de notre dossier ;

faire appel, si nécessaire, à un conseil juridique.

3. AUPRÈS DES ADHÉRENTS DE L'APRC

Développer notre activité d'aide administrative et de conseil en direction des AMC par un effort de repérage et de "remaillage" de nos réseaux personnels.

Poursuivre la réflexion sur l'aide et le soutien que peuvent apporter les membres associés à l'APRC.

Action transaction *origine et développement*

L'action "transaction" dont l'assemblée générale de l'APRC a été saisie est le fruit d'un long travail, si long que personne ne peut affirmer sans contrevérité qu'elle est arrivée imprévue.

- Après le questionnaire de juillet 2001 adressé par les deux Conférences des supérieurs majeurs (CSM et CSMF) et le Service des moniales (SDM) aux AMC pensionnés ;

- après présentation des réponses à ce questionnaire devant l'APRC ;

- après les promesses des délégués CSM, CSMF et SDM qui n'ont pas abouti, d'un complément de ressources jusqu'à un certain niveau de vie ;

- après l'élaboration du protocole de sortie voté à Lourdes par les deux Conférences pour tous les congréganistes et la mise au point des fiches pratiques pour aider les AMC pensionnés dans le besoin à entrer dans le dédale des demandes d'aide ;

- après l'assemblée générale commune des deux Conférences de décembre 2002 à Lourdes, où a été votée une augmentation des cotisations dues par les congrégations au fonds social des Conférences, montant qui s'élève désormais à 0,03 % des ressources nettes de cotisations sociales y compris mutuelle complémentaire maladie,

voici, résumé, le détail des échanges entre les Conférences et les quatre délégués de l'APRC.

10 janvier 2003 : rendez-vous obtenu auprès des deux Conférences, mais demandé séparément. La rencontre auprès de J.M. Genevrier, souffrante, sera reportée au 7 février 2003. La rencontre avec L. Crépy a pu avoir lieu (voir Bulletin n° 21 p. 8 et 9 : compte rendu de cette rencontre adressé à

L. Crépy le 2 avril 2003, avec copie du compte rendu de la rencontre avec J.M. Genevrier daté du 3 avril 2003)

7 février 2003 : rencontre avec J.M. Genevrier et Sœur Lenoir (voir Bulletin n° 21, p. 6 et 7 : compte rendu adressé à J.M. Genevrier le 3 avril 2003, accompagné de la copie du compte rendu adressé à L. Crépy).

Les acteurs principaux :

Représentants de l'APRC : Loré de Garamendi et Anne Legeay pour les ex-congréganistes femmes ; Marcel Chochois et Laurent Le Guen pour les ex-congréganistes hommes.

Représentantes de la Conférences des supérieures majeures (CSM) : Sœur An-neth Gillet, Sœur Jeanne Marie Genevrier.

Représentante du Service des moniales : Sœur Geoffroy.

Représentants de la Conférence des supérieurs majeurs de France (CSMF) : Père Luc Crépy, Frère Henri Vignau.

Le fait générateur de l'action transaction, c'est-à-dire ce qui a déclenché notre initiative est la phrase de J.M. Genevrier : **"Beaucoup ont reçu un capital, etc."** L'APRC annonce qu'elle lance une enquête pour faire la lumière sur ce sujet.

4 avril 2003 : lancement de l'enquête auprès des adhérentes de l'APRC sur le capital ou les sommes reçues par elles de leur congrégation au moment du départ.

26 mai 2003 : demande de rendez-vous à J.M. Genevrier pour présentation, analyse et commentaires des résultats de l'enquête du 4 avril.

28 mai 2003 : lettre de remerciements à nos adhérentes pour leurs rapides et nombreuses réponses à ladite enquête.

3 juillet 2003 : rencontre avec J.M. Genevrier et A. Gillet. L'APRC leur remet les résultats de l'enquête, sous forme de tableaux complets et analysés dans le détail. Le cas de celle qui a reçu la plus grosse somme est analysé, afin de distinguer la part destinée aux vieux jours de celle destinée à la réinsertion sociale.

Les déléguées APRC prononcent pour la première fois le mot *transaction*.

La CSM demande que nous mettions par écrit nos propositions de calcul, afin de les étudier avec la CSMF. Elle demande aussi la liste des aides accordées aux hommes à leur sortie. (voir Bulletin n° 22, p. 14 à 22 : compte rendu du 29 août 2003).

29 août 2003 : compte rendu adressé à J.M. Genevrier concernant la rencontre du 3 juillet 2003, et, selon sa demande, accompagné de la présentation du mode de calcul du capital pour nos vieux jours, "*solution comparable à une transaction*" disions-nous ; nous y ajoutons le tableau des aides accordées aux AMC congréganistes hommes.

13 septembre 2003 : lettre à L. Crépy et à H. Vignau, avec copie du compte rendu de la rencontre du 3 juillet 2003 avec la CSM. Nous joignons le même mode de calcul que pour les femmes du capital pour nos vieux jours et le tableau des aides accordées aux AMC congréganistes hommes.

30 octobre 2003 : par téléphone à A. Gillet nous demandons pourquoi notre envoi du 29 août 2003 est resté sans accusé de réception. Elle précise que celui-ci a été adressée à l'APRC le 10 septembre. (lettre jamais parvenue, mais A. Gillet nous

en a remis une copie, voir ci-dessous).

Question principale : Avez-vous pu étudier les propositions que nous avons adressées aux deux Conférences ? *Réponse* : Cette étude est mise à l'ordre du jour de la réunion de janvier 2004 (voir compte rendu de cette conversation, adressé à A. Gillet le 1^{er} décembre 2003). Les modalités de notre future action-transaction lui sont déjà exposées.

19 décembre 2003 : A. Gillet accuse réception de notre compte rendu de la conversation téléphonique du 30 octobre 2003, sans en remettre en cause le contenu et apporte quelques réponses complémentaires. Elle ajoute le double de l'accusé de réception du 10 septembre 2003.

20 décembre 2003 : nous envoyons nos vœux à la CSM et au SDM, en précisant que nous sommes sensibles aux gestes de fraternité respectueuse que représentent les secours exceptionnels.

24 février 2004 : par téléphone avec A. Gillet nous demandons si l'étude de nos propositions qui devait se faire en janvier 2004 a pu être faite. *Réponse* : oui, J.M. Genevrier reprendra contact avec vous. A notre demande d'un rendez-vous mixte, CSM et CSMF, elle précise qu'ils ont fait la même requête dans leurs propositions transmises à leurs présidents. Nous voudrions un rendez-vous avant la réunion de notre propre commission mixte du 26 mars 2004 qui précède elle-même la réunion de notre conseil d'administration fixée au 27 mars 2004. Le lancement de notre action doit être voté au cours de cette réunion du conseil d'administration (voir compte rendu du 24 février 2004 pour la conversation téléphonique).

2 mars 2004 : lettre à L. Crépy pour obtenir le même rendez-vous mixte, CSM et CSMF.

12 mars 2004 : rencontre avec les représentants des deux Conférences, au cours de laquelle nos interlocuteurs nous

posent leur position quant à "u fond", sans entrer dans le détail des calculs. Pas de veto. Pas d'adhésion totale. Analyse du cas par cas. J.M. Genevri er prend soin de

préciser que le Service

des moniales, bien que n'adhérant pas au fonds social de la CSM, travaille avec le même sérieux et en harmonie avec cette Conférence. Nous reprenons alors, avec tous les détails, le contenu de notre action, nos choix définitifs de calcul et les modalités d'application de cette action-transaction. Leur écoute nous semble exemplaire. Les quatre délégués APRC reçoivent au moment du départ un document intitulé *Éléments de réponses apportés par les CSM et CSMF aux questions posées par l'APRC*. La réflexion sur des questions récurrentes qui y apparaissent est en cours. Elle sera portée à leur connaissance postérieurement.

Remarque : le compte rendu de cette rencontre du 12 mars 2004 n'a pas fait l'objet d'un envoi aux Conférences.

17 mars 2004 : lettre aux adhérents annonçant que le dossier de cette action-transaction leur sera envoyé autour de Pâques. Une seconde lettre sous forme d'enquête est joint, pour évaluer le nombre de trimestres effectués par les AMC congréganistes en tant que permanents en pastorale : Mgr Garnier, président de l'UAD, souhaite que nous lui présentions une évaluation sur ce sujet.

3 avril 2004 : envoi, avant que nos propres adhérents n'en aient connaissance, du dossier complet de l'action-transaction à J.M. Genevri er et A. Gillet, pour la CSM, à Sœur Geoffroy, présidente du SDM, à L. Crépy et H. Vignau, pour la CSMF.

Sur internet :
vosre site
www.aprc.asso.fr



7 avril 2004 : envoi du dossier à toutes les adhérentes ex-congréganistes.

12 avril 2004 : le secrétariat de la CSMF demande à L. Le Guen de lui transmettre par internet le dossier complet de l'action, afin de l'envoyer directement, sans le ressaisir, aux supérieurs majeurs. Il lui en accuse réception par courriel le 14 avril 2004.

13 avril 2004 : accusé de réception manuscrit de L. Crépy pour le dossier action-transaction.

23 avril 2004 : lettre des secrétaires généraux des deux Conférences, qui demandent : *Pourriez-vous nous préciser par écrit les "propositions présentées par l'APRC aux Conférences des supérieur(e)s majeur(e)s et la date à laquelle ces propositions ont été présentées ?*

3 mai 2004 : par téléphone L. Le Guen exprime à H. Vignau son étonnement. Ce dernier lui répond immédiatement par courriel : *On ne peut présenter ce document annexe destiné aux AMC comme "des propositions présentées par l'APRC aux Conférences des supérieur(e)s majeur(e)s". Une telle formulation ne peut que créer la confusion au niveau des AMC et des supérieurs majeurs.*

11 mai 2004 : par téléphone L. de Garamendi fait la même démarche auprès de A. Gillet qui a été absente toute la semaine précédente. Une réponse écrite est promise en reprenant les phases de l'information qui leur a été transmise tout au long d'une année.

Loré de Garamendi, 20 juin 2004



AMC congréganistes

écoutez



Que vos demandes de transaction arrivent auprès des Conférences des supérieurs majeurs ou auprès du Service des moniales **avant le 15 septembre** : leur assemblée de Lourdes pourra alors se saisir de vos envois ainsi groupés.

Adressez à l'APRC une copie de votre demande chiffrée.

Tous les documents relatifs à l'opération sont téléchargeables sur le site de l'APRC : www.aprc.asso.fr

***A vous tous :**
force, courage,
et bonnes vacances !*

Prenez note, agissez !



AU REVOIR

Non ! Nous n'avons pas relégué notre ancien président dans le wagon de queue ou la soute à bagages de ce convoi-bulletin ! Mais nous avons voulu d'abord montrer que, au-delà du petit pincement de cœur marquant l'au revoir avec un homme qui a si bien joué la locomotive à l'APRC, la relève est assurée, la vie continue. C'est Marc Rochet qui a exprimé en notre nom, à la fin de l'AG, le merci de l'APRC à notre ami Jean Droillard.

Jean Desfonds

Cher Jean

Permetts à celui qui t'a accompagné modestement pendant ta présence au sommet, ou plutôt au service de l'APRC, de dire quelques mots alors que tu vas prendre une retraite, encore moins pensionnée que les autres, : celle de la présidence de notre association.

En tant qu'homme et lyonnais, je ne suis pas très spécialisé en envois de fleurs ; une voie féminine et méridionale par exemple, aurait été tellement plus juste en cette circonstance.

Quant au panégyrique, c'est un art qui se pratique le plus souvent pour ceux qui, à l'horizontal, sur deux tréteaux, ne peuvent plus répondre !

Je me bornerai donc simplement à quelques mots d'amitié et de

remerciement que notre assemblée fera siens, si elle le désire, après mon "homélie".



Tu es le président, je crois, qui a duré le plus longtemps : 7 ans...

Cela en représente des heures et des heures de préparation et d'animation de réunions, de déplacements ; Bouguenay, ce n'est quand même pas la porte à côté et tu ne venais pas seulement à Paris, nous t'avons vu à Lyon, et dans beaucoup d'autres lieux.

Sept ans, cela en représente de la matière grise employée en élaboration

de stratégies, en négociations, en conception de textes, en participation à notre bulletin.

Surtout que tout cela, tu as su le faire toujours, j'en suis le témoin, en concertation avec d'autres, tes collègues du bureau et du C A, confiant à chacun ce qu'il savait faire. Concertation qui n'est pas toujours faite pour alléger et simplifier la tâche !

Et plusieurs fois je t'ai entendu dire, modeste, "Mais c'est que j'y prends du plaisir !" comme pour t'excuser de toute cette énergie que tu dépensais.

Pendant ce septennat, tu as su, à la fois, te couler dans la ligne inaugurée par la suite de tes prédécesseurs et, avec finesse et réalisme politique, explorer des voies nouvelles, t'adaptant à des conditions, qu'à l'APRC, nous ne choisissons, hélas., jamais.

C'est ainsi que tu as su guider notre association vers une diversification des stratégies selon nos composantes : anciens ministres du culte, anciens membres des congrégations.

C'est ainsi que tu nous as entraînés à saisir toutes les occasions en direction des autorités politiques, même si nous ne devions pas profiter directement des avancées sur ce plan.

C'est ainsi que tu as installé la représentativité de notre association au sein de la Cavimac ou de la gestion de l'allocation USM 2.

Avec toi, le gros travail de Jacques Bassot, pour ne citer que lui, travail pour que l'APRC soit prise au sérieux, a porté ses fruits et, malgré les réticences de nos interlocuteurs, notre association est maintenant devenue incontournable.

Avec toi, la porte a été très largement ouverte à la venue de membres associés, même si cela n'a pas été avec le même bonheur dans tous les coins de France.

Avec toi, et ton grand sens des personnes, l'unité de notre association a été préservée et renforcée alors que, plus que toute autre, elle est confrontée à l'usure des énergies, à une impatience bien légitime p u i s q u ' e l l e e s t "alimentaire", et aux tensions inhérentes à la vie.

Jamais tu n'as lâché ni les rames, ni la barre, ce qui d'un simple point de vue anatomique est assez acrobatique, j'en conviens !

L'an dernier, sur la demande de notre C A, tu as accepté de prolonger ton mandat d'un an, afin de préparer la "succession", et là

je n'ai jamais senti de baisse de régime de ta part!

Maintenant, Jean, tu laisses la place, et la qualité de ceux qui restent fera, moi qui pars j'en suis sûr pour avoir travaillé avec eux, que l'APRC a, heureusement et hélas, de belles années devant elle.

Je vais m'arrêter là, le reste, tout le reste, appartient au non-dit de l'Amitié.

Je demande à tous ceux de notre assemblée générale, qui sont un tant soit peu d'accord avec mes modestes paroles, de se lever et de t'applaudir.

Marc Rochet

NDLR : Le "Directeur de la publication" dispose de *locomotive*, *wagon*, *convoi* pour véhiculer ses sentiments. Le chargé de la rédaction, lui, n'a trouvé dans son atelier qu'une branlante brouette pour y disposer ses fleurs. Il prie le bénéficiaire d'y cueillir malgré tout ses meilleurs bouquets.

AGENDA

samedi

2 octobre 2004: C A

jeudi

10 fév. 2005 : commissions

vendredi

11 février 2005: C A

jeudi

19 mai 2005 : C A

samedi

9 avril 2005 : A G

SM IMPRIM'
6-8, rue des Bleuets - 69100 VILLEURBANNE
04 78 80 04 53